Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 43 (1967)

Heft: 6

Artikel: Voyage d'étude en France, Belgique et Hollande : mai 1966

Autor: Gardy, Denise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-771139

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prise quelconque à la seule fin d'être aussi de la partie. Il convient de relever que dans la mesure où l'ASD peut s'occuper de ces problèmes, elle ne peut le faire qu'avec des moyens limités. En effet, pour tout ce qu'elle entreprend, l'ASD est tributaire de sa seule force financière qui provient des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat, particularité qui tient en partie à la situation fédéraliste de notre pays.

Actuellement, nous nous intéressons à l'emploi de la bande perforée, comme moyen auxiliaire technique. Des machines à cartes perforées seront de plus en plus utilisées, d'abord pour la documentation sur les brevets, mais ensuite aussi pour la mise en œuvre de la bibliographie en général. Pour l'heure, ce ne sont là toutefois que des cas isolés, qui pourront néanmoins servir plus tard d'éléments à une solution commune. Si les possibilités, en raison des motifs décrits ci-dessus, sont déjà fortement restreintes en vue de l'emploi de la carte perforée pour le traitement mécanique du matériel de documentation, elles le sont davantage encore pour les installations électroniques à traiter les données, installations auxquelles sont dévolues, dans les entreprises, d'autres tâches correspondant mieux à leur destination première. Des efforts sont déjà faits en vue d'utiliser pareilles machines pour l'aménagement de centres de documentation privés s'étendant à de vastes domaines, telle la médecine. Atteindront-elles leur but? L'évolution le montrera!

VOYAGE D'ETUDE EN FRANCE, BELGIQUE ET HOLLANDE
Mai 1966

par Denise Gardy, Bibliothèque Pestalozzi, Neuchâtel

Quelque temps avant d'entreprendre ce voyage d'étude privé, effectué au cours d'un congé personnel accordé par le Comité de la Bibliothèque Pestalozzi et la Direction des Bibliothèques de la Ville de Neuchâtel, j'avais envoyé à une vingtaine de Bibliothèques de Jeunesse de ces trois pays un questionnaire portant sur divers points tels que: budget, statistiques, choix des livres, catalogues, reliure, rapports avec les membres du corps enseignant, attitude des lecteurs, activités diverses. Ceci m'a permis de consacrer davantage de temps à la visite des locaux et à des contacts personnels avec les bibliothécaires. Ce rapport est donc le résultat de mon enquête, complétée par des entretiens avec une douzaine de collègues.

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la pleine réussite de ce voyage d'étude: Mademoiselle O. Altmayer, Présidente de la Section Lecture Publique de l'Association des Bibliothécaires Français, qui m'a procuré une liste sélectionnée de bibliothèques de jeunesse françaises particulièrement intéressantes à voir, et qui m'a reçue si aimablement à la Bibliothèque des Cours professionnels de la Régie Renault qu'elle dirige; Mademoiselle Alice de Rycke, Directrice du Conseil de Littérature de Jeunesse, Bruxelles, qui a organisé

une réunion de collègues bibliothécaires à laquelle assistaient également le Vice-président de la Fédération Nationale des Bibliothéques Catholiques de Belgique et l'Inspecteur principal des Bibliothèques de Bruxelles; Mademoiselle Ella Studer, Directrice de la Pestalozzigesellschaft, Zürich, qui m'a donné plusieurs recommandations auprès de collègues étrangers; et, cela va de soi, toutes les bibliothécaires de France, de Belgique et de Hollande, qui m'ont reçue avec tant de gentillesse, consacrant si volontiers leur temps à une collègue venue de Suisse et témoignant toujours beaucoup d'intérêt et de sympathie à ce qui se fait dans notre pays dans le même domaine.

Voici la liste des Bibliothèques qui ont répondu au questionnaire, avec, entre parenthèses, le nombre approximatif d'habitants de la ville ou du quartier qu'elles desservent:

En France: Villeurbanne (Lyon) 100 000, Agen 3000, Limoges 106 000, Tours 117 000 (avec la banlieue), Régie Renault à Billancourt (réservée aux élèves des Cours professionnels de la Régie Renault uniquement), Clamart (Bibliothèque-Pilote, 6000 enfants de la «Cité de la Plaine»).

En Belgique: Anderlecht (Bruxelles) 100 000, Liège 155 000 (une Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque Provinciale; une Bibliothèque paroissiale, Bruxelles 175 000 (centre seul), (plusieurs bibliothèques municipales et paroissiales).

En Hollande: La Haye 607 000 (Bibliothèque Centrale), Bureau Boek and Jeugd (international).

La première remarque à tirer de cette enquête, c'est la très grande variété qui existe, à tous points de vue, parmi des institutions vouées au même but: la lecture pour la jeunesse. Sur ces vingt bibliothèques, onze dépendent de la Municipalité entièrement (grands centres urbains), deux sont semi-privées (Clamart et La Haye), quatre sont entièrement privées (paroissiales), une professionnelle (Régie Renault), une dépend des autorités régionales (Bibl. Provinciale de Liège) et une internationale (Bureau Boek and Jeugd) qui ne prête pas à domicile, mais a institué une collection de livres d'enfants de tous les pays, et fait office de centre de renseignement. Plusieurs des grandes bibliothèques ont des succursales ou des bibliobus (p. ex. La Haye, Tours); huit des bibliothèques de jeunesse font partie d'une bibliothèque d'adultes, onze sont réservées aux enfants seuls.

Si la coordination entre les bibliothèques est excellente aux Pays-Bas, on constate en Belgique, entre autres, un gros effort du secteur privé (paroissial en particulier); tandis qu'en France, c'est le règne des contrastes: les enfants de la Ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ne disposent que d'un coin de lecture dans la salle réservée aux adultes et la bibliothécaire ne consacre à la bibliothèque que la moitié de son temps, l'autre moitié étant consacrée au musée; alors que Clamart possède un bâtiment spécial pour les enfants, avec plusieurs salles de prêt et de lecture, un atelier, des bureaux pour les bibliothécaires, qui sont au nombre de cinq, plus une à demi-temps et un relieur.

Les budgets d'achat et de reliure sont assez différents et dépendent à la fois de l'importance de la bibliothèque et aussi de la compréhension des autorités. Les sommes destinées aux achats varient de frs. 2000 à frs. 30 000 par an et celles destinées à la reliure sont en général moins importantes. La Bibliothèque de Clamart dépense environ frs. 20 000 pour les deux postes, mais celle d'Anderlecht, parti-

culièrement favorisée, achète chaque année pour frs. 30 000 de livres, le budget reliure étant à part. Toutes les bibliothèques n'exigent pas d'amendes pour les livres rendus après le délai: certaines demandent une somme très modique (dans l'ordre de 2 centimes environ à Limoges, par exemple); a Schaerbeek, un quartier de Bruxelles, on envoie au jeune lecteur une circulaire le priant de rendre les livres empruntés et qui se termine par ces mots: «Si les livres ne sont pas rentrés dans la huitaine, je me verrai dans l'obligation de prévenir Monsieur le Bibliothécaire qui décidera des sanctions à t'appliquer.»

Les salaires, en général, sont assez moyens: «Personne ne fait fortune dans notre métier, me disait une collègue; mais par contre, partout les heures de travail sont moins nombreuses que chez nous: de 35 à 40 h. par semaine au maximum dans les moyennes et grandes bibliothèques, dont les salles de prêt et de lecture sont ouvertes tous les jours. Si certaines institutions ferment leurs portes le lundi, toutes sont ouvertes en tous cas l'après-midi, de deux à cinq jours par semaine, selon leur importance. A Tours, les heures d'ouverture sont réduites pendant les vacances. A La Haye, on ouvre un soir par semaine jusqu'à 21 heures pour les jeunes lecteurs «non-scolaires». A Liège et ailleurs en Belgique, beaucoup de bibliothèques, officielles ou privées, sont ouvertes en outre le dimanche matin pendant une ou deux heures.

La moyenne d'âge des lecteurs est assez semblable partout: 5—6 ans à 16—17 ans; La Haye n'a pas de limite inférieure, à Clamart on les admet dès 4 ans. Quant à la limite supérieure, elle va jusqu'à 18 ans dans cinq bibliothèques et vingt ans à la Régie Renault et à Ixelles-Bruxelles; dans ces derniers cas, on a prévu une section spéciale pour les adolescents. Ailleurs, un coin a été réservé pour les «aînés» dans la bibliothèque même. En Belgique, après des expériences peu concluantes avec l'organisation de «clubs d'adolescents», les bibliothèques ont tendance à englober les sections d'adolescents avec celles des adultes.

Les statistiques détaillées fournies par les bibliothécaires prouvent, en général, une excellente fréquentation, directement en rapport avec l'importance du centre et celle du budget! Avec toutefois, dans certains cas, des écarts assez considérables; ainsi, pour citer un exemple de deux grandes villes de même population mais ayant un budget d'achat différent: Villeurbanne (environ frs. 10 000.— pour les achats) a prêté, en 1965, 25 000 livres à quelque 14 000 lecteurs; Anderlecht (budget d'achat de frs. 30 000.— environ) a prêté près de 50 000 livres à 27 500 lecteurs, la même année. Dans les deux cas, les bibliothèques sont très bien organisées et leurs locaux fort accueillants. A Tours, à la Bibliothèque Centrale et dans les nombreuses succursales, et grâce également aux «bibliocars» scolaires qui touchent tous les élèves de la ville et des quartiers satellites, le chiffre des livres prêtés — en 1965 — atteint près de 500 000 unités.

De tous les locaux que j'ai visités — sauf à Tours — les bibliothécaires se plaignent de leur insuffisance; c'est peut-être le seul point sur lequel tous les témoignages concordent: on manque de place, que ce soit dans les «coins» pour les jeunes, les salles modestes ou les grands locaux, uniques ou multiples. Même à Clamart, où l'on compte une salle de prêt, deux salles de lecture, un atelier de travaux manuels, plusieurs bureaux pour les bibliothécaires, un hall d'entrée et un coin de jardin utilisable à la belle saison, il a fallu déjà procéder à des agrandissements. De même à la Bibliothèque Provinciale de Liège, logée dans un grand

bâtiment et qui possède des salles pour adultes, adolescents, enfants et un atelier de travaux manuels, les lecteurs et les livres sont à l'étroit. A Anderlecht, conçu comme un «Centre intellectuel», avec salle de spectacles, salle de conférence, cuisine, à côté des salles de lecture et de prêt, on prévoit un nouveau bâtiment pour la bibliothèque des adultes et une extension de la bibliothèque des jeunes dans les locaux ainsi libérés. A La Haye, une nouvelle salle a été mise à la disposition des enfants il y a peu de temps. Mais souvent, les bibliothèques moins favorisées que celles-ci, doivent renoncer à organiser des «activités annexes» à cause du manque de place. Tous les locaux sont accueillants, même s'ils sont exigus et pourvus de meubles quelque peu désuets; ils sont parfois agrémentés de panneaux décoratifs ou explicatifs. La bibliothèque de Clamart est particulièrement lumineuse, avec ses salles circulaires séparées par des vitres et son cadre de verdure et de paix.

Quant au choix des livres, les bibliothécaires en sont seules responsables en général et dans les grands centres, la bibliothécaire-chef collabore avec ses collègues responsables de la Section des jeunes. Sauf exception, il n'y a pas de «commission de lecture». Les grandes bibliothèques possèdent des ouvrages en plusieurs langues (à La Haye, p. ex.) ou dans deux langues en tous cas, comme à Anderlecht, et souvent, les titres sont achetés en plusieurs exemplaires (2 à 10 selon le cas).

La majorité des bibliothèques ont trois catalogues: auteurs, titres, matières; dans les centres de Clamart, Liège, La Haye, où le personnel est assez nombreux, les fiches portent, outre les indications bibliographiques, un résumé de l'ouvrage. Cinq bibliothèques ont également un catalogue par collections et trois un catalogue des illustrateurs. A Limoges et à Tours, on établit encore un catalogue des disques, films et de la documentation iconographique. Les lecteurs, assez jeunes déjà, sont encouragés à consulter les fichiers et y sont aidés par les bibliothécaires ou par des camarades plus âgés.

La reliure des livres dits «de poche» ou de ceux dont le dos est simplement collé pose de gros problèmes et sont un peu la «bête noire» des bibliothèques: divers systèmes de renforcement sont employés, du réemboitage à la simple couverture de plastique transparent, et auto-collant. Dans les petites bibliothèques — en Belgique surtout — ce travail est effectué par le bibliothécaire, ou une aide bénévole, tandis que dans les moyennes et grandes bibliothèques il est exécuté par un spécialiste. A Tours, des étudiants auxiliaires viennent, en été, donner un coup de main au personnel régulier. A titre d'information, et soit dit en passant, en Allemagne et en Suède, par exemple, tout le travail d'équipement est exécuté dans des Centrales du livre, ce qui décharge considérablement le personnel des bibliothèques, qui peut ainsi consacrer davantage de temps aux enfants et à l'information.

Rapports avec le corps enseignant: à part trois petites bibliothèques qui n'ont pas de contact avec les écoles, les autres réponses indiquent toutes des relations à divers degrés: peu fréquentes, fréquentes, bonnes, excellentes. Dans une bibliothèque bruxelloise, un professeur fait office en même temps de bibliothécaire. A Clamart, il y a échange de listes bibliographiques sur des thèmes étudiés en classe; à la Régie Renault, les élèves collaborent aux «montages de lecture».

Une dizaine de bibliothèques organisent des visites de classes; à La Haye, on reçoit les élèves des écoles industrielles et les normaliens également. Les «bibliocars» de Tours passent automatiquement dans toutes les écoles de la ville et des quartiers annexes. A Bruxelles, des bibliothécaires ont fait diverses expériences

avec des classes d'enfants, par exemple: une discussion sur un livre (Robinson Crusoé) ou sur un thème (l'orchestre — Pierre et le Loup); des questionnaires précis ont été distribués, mais les avis des responsables sont partagés: les enfants répondent-ils spontanément, sans être influencés? Avec une classe, on a commencé à parler d'un sujet, puis on a laissé maître et élève chercher la documentation complémentaire.

Tous les jeunes aiment leur bibliothèque, s'y intéressent, collaborent parfois à certains travaux. Sauf à Villeurbanne, pendant les vacances d'hiver où la Bibliothèque est surpeuplée, et à Tours où «chaque année quelques crâneurs sont mis à la porte», personne n'a de problèmes sérieux de discipline. Les enfants demandent conseil, parfois peu, parfois très souvent, selon les bibliothèques et ils aiment qu'on les prenne au sérieux. A la Régie Renault, les adolescents collaborent au choix des livres et à la récupération des livres non rendus. A Clamart, avec l'aide et sous la direction des bibliothécaires, ils organisent des expositions, cherchent la documentation, créent des affiches. Dirigés et surveillés par une bibliothécaire professionnelle, un groupe d'aînés s'occupe de la remise en place; mais c'est un des seuls cas de ce genre, les bibliothèques ne disposent en général pas de personnel en nombre suffisant pour diriger cette activité, qui n'est confiée qu'à des plus grands, exceptionnellement.

Une dizaine de bibliothèques organisent une «Heure du Conte», sept une «Heure musicale» (à Liège, un tourne-disque est à la disposition des enfants, dans une petite salle voisine): quatre bibliothèques ont un atelier de travaux manuels dirigé par un spécialiste; à La Haye une intéressante et belle exposition réunissait des objets exécutés par des jeunes dans divers domaines (marionnettes, objects pratiques ou décoratifs). A La Haye, toujours, et à Clamart, on organise des spectacles centrés sur la lecture, tandis qu'à la Régie Renault, on fait des «montages de lecture» et des concours littéraires. Plusieurs bibliothèques de Bruxelles ont des séances récréatives, présentent et commentent les livres nouveaux: une bibliothèque fait des séances de théâtre de marionnettes. A Tours, chaque semaine, de nombreux spectacles et activités sont offerts aux jeunes, suivant leur âge et leurs goûts. A Villeurbanne, ce sont des jardinières d'enfants qui s'occupent des plus jeunes: Heure du conte, illustrée par des découpages dans de la feutrine.

Une intéressante initiative a récemment été lancée en Belgique par le Ministère de l'Education Nationale: des stages d'animateurs de bibliothèques de jeunesse, où l'on forme des bénévoles qui vont ensuite de bibliothèque en bibliothèque organiser toutes sortes d'activités que les responsables n'ont pas le temps d'entreprendre eux-mêmes.

Les bibliothèques de jeunesse emploient des moyens variés pour faire connaître leur existence et leur activité, mais il est reconnu partout que la meilleure des propagandes se fait par les jeunes lecteurs eux-mêmes. Certaines institutions impriment des affiches, des dépliants, des circulaires, des règlements, diverses brochures; peu utilisent la presse, la radio ou la télévision. Par contre, le contact avec les classes et le corps enseignant est un moyen des plus efficace, que ce soit par la venue des élèves sur place ou par la tournée des bibliobus auprès des écoles.

Signalons encore, comme moyen de propagande, l'organisation sur le plan national de «semaines de lecture», qui se font depuis trente ans en Hollande et de nombreuses années ailleurs: U.S.A., Grande-Bretagne, etc. Cette année, pour la

première fois en France, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires se sont unis pour organiser une manifestation semblable: la première «Semaine nationale de la lecture», avec le concours de la radio, de la télévision, de la presse régionale, d'entreprises publiques et privées et de nombreuses bonnes volontés.

En résumé: nous avons vu que la France est le pays des contrastes. A Clamart, la bibliothèque idéale, destinée d'ailleurs à servir de modèle et d'encouragement; de très belles réalisations d'après-guerre, surtout dans les grands centres: bâtiments neufs, bibliobus de plus en plus nombreux, organisation rationnelle; par contre, dans d'autres régions, un assez gros retard à cause de locaux et personnels insuffisants.

En Belgique, l'effort privé est assez important, mais les «Heures Joyeuses» publiques — ainsi que les bibliothèques d'adultes — sont nombreuses et soutenues de façon effective et intelligente par le Ministère de l'Education nationale.

Aux Pays-Bas, comme en Allemagne d'ailleurs, les bibliothèques de lecture publique sont fort bien organisées et structurées et les pouvoirs publics leur accordent un appui substantiel; ces bibliothèques auront bientôt ratrappé celles des pays Scandinaves, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis où, depuis le siècle dernier déjà, la lecture publique était favorisée et considérée comme un élément important et nécessaire de l'éducation.

En conclusion: Qu'en est-il, en Suisse, par rapport aux autres pays, dans le domaine qui nous intéresse: bibliothèques de lecture publique et bibliothèques de jeunesse? D'après Monsieur Franz G. Maier, Directeur de la Bibliothèque Nationale de Berne, «La Suisse, au moins en ce qui concerne le niveau de ses bibliothèques de lecture publique, ne fait nullement partie des nations pilotes de l'Ancien et du Nouveau Monde; on est au contraire tenté, dans ce domaine, de la comparer aux pays en voie de développement.» (Revue Pro Juventute, octobre 1966, No. 10.) En effet, notre pays se trouve assez en retard par rapport aux pays scandinaves ou anglo-saxons et il est loin d'atteindre le niveau d'une Bibliothèque de Clamart, par exemple, même dans ses réalisations les plus récentes. Il s'agit donc pour les responsables des bibliothèques de jeunes — et d'adultes également — en Suisse de prendre conscience de l'effort qui reste à accomplir pour remplir pleinement leur rôle:

— d'une part créer de nouvelles salles de lecture et de prêt et multiplier les bibliobus
— d'autre part développer le travail éducatif en profondeur en prévoyant diverses activités et surtout en collaborant davantage avec le corps enseignant et les élèves (visites de classes systématiquement organisées).

Pour ce faire, il faudrait disposer de locaux suffisants et d'un personnel plus nombreux, souvent mieux rétribué qu'il ne l'est et dont on reconnaisse les assez grosses responsabilités. Il faudrait attirer l'attention des autorités et des éducateurs sur ces problèmes et tenter de revaloriser la profession de bibliothécaire de lecture publique qui ne jouit certes pas, chez nous, de la compréhension ni de l'intérêt à laquelle elle a droit.